

getavocat

Conditions générales d'abonnement

Abonnement 1 mois

Les présentes conditions générales
sont soumises au droit français.

Elles précisent l'étendue des obliga-
tions réciproques des parties.



Définitions

Le client

définit le signataire du présent contrat qui a reçu et accepté l'offre d'abonnement communiquée par l'avocat.

–

L'avocat

définit Maître Christophe Landat.

–

Les parties

définit Maître Christophe Landat et le client.

–

L'abonnement

définit la convention d'abonnement juridique matérialisée par le présent document.



Objet

L'abonnement de 1 mois est conclu pour permettre au client d'accéder aux services de l'avocat de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive en échange d'un honoraire fixé de manière forfaitaire renouvelable par simple nouveau paiement si le client le décide.



Tarif

La TVA s'appliquant à la prestation souscrit e est de 20%. Le contrat prend effet à compter du règlement effectif du tarif.

Le client a souscrit à la
FORMULE STARTUP

pour une durée de 1 mois
pour un montant de :

200 € HT

soit 240 € TTC



Services

L'avocat est tenu d'un devoir général d'assistance et de conseil. Aucun service rédactionnel n'est inclus dans cette formule d'abonnement.



Collaboration

Le client s'engage à fournir à l'avocat à la première demande tous documents ou pièces utiles ou nécessaires à la défense de ses intérêts. Il informe sans délai de toute procédure, différend ou litige susceptible d'engager sa responsabilité ou de porter atteinte à ses droits pour qu'il le conseille utilement.



Disponibilité

Le client contacte l'avocat quand il le souhaite du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00 à sa convenance par téléphone, fax, email, tchat ou visioconférence sans limite de temps autre que celle visée dans la clause de « Fair Use » (voir clause de Fair use) soit directement, soit en convenant d'un rendez-vous avec ce dernier.



Réactivité

L'avocat s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations du client et à signaler son indisponibilité temporaire pour cause de rendez-vous, d'audience, d'expertise ou de déplacement professionnel lorsqu'il ne peut pas répondre rapidement.



Rédaction contractuelle

La formule STARTUP n'inclue pas de rédaction contractuelle. Le client doit donc solliciter un devis auprès de l'avocat s'il souhaite en bénéficier ou opter pour une autre formule d'abonnement.



Déplacements

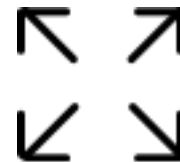
Les éventuels frais de déplacement de l'avocat ne sont pas pris en compte dans l'abonnement. Ils sont facturés au client sur justificatifs : indemnités kilométriques, péages d'autoroutes, billet d'avion, billet de train (liste non exhaustive).



Applications web

La formule STARTUP n'inclue pas le bénéfice d'un accès personnalisé à une plateforme de travail collaborative (SLACK) et à l'espace de facturation (VosFactures)

Skype peut être utilisé par le cabinet pour des visioconférences ou des échanges instantanés par tchat avec le client, avec ou sans rendez-vous. Skype ID du cabinet : *christophelandat*



Devis

Chaque prestation sollicitée par le client et non-comprise dans l'abonnement donne lieu à l'établissement gratuit d'un devis préalable. En dehors de ce cas de figure et de ceux prévus dans la présente convention, seul l'abonnement est facturé au client.



Résiliation

L'abonnement STARTUP est conclu pour une **durée fixe de 1 mois** et ne se renouvelle pas tacitement.



Fair use

Le client a recours à l'avocat autant de fois qu'il le souhaite dans le cadre de son abonnement ce qui implique une prise de risque pour le cabinet en terme de charge de travail. Le client s'engage donc à user raisonnablement des services de l'avocat, en fonction de ses besoins réels propres et non pour des tiers. La présente clause sera présumée avoir été violée en cas de recours manifestement excessif aux services de l'avocat au regard de l'abonnement souscrit. Dans une telle situation, l'avocat propose une solution de collaboration avec lui susceptible de mieux correspondre aux besoins du client.



Coordonnées

Maître Christophe Landat 18 rue de la République 34000 Montpellier -
Téléphone : 04.67.50.27.00, email : christophelandat@getavocat.fr
télécopie : 04.67.50.23.28, Skype : id christophelandat



Signatures

Le signataire reconnaît avoir qualité pour engager la société qu'il représente dans le cadre de ce contrat et déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserves en apposant la mention « j'ai lu et j'accepte » ou lors d'une souscription en ligne, en cliquant sur le bouton « j'ai lu et j'accepte ».